

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007**

102<sup>e</sup> séance



## Compte rendu intégral

Séance du jeudi 21 décembre 2006

(45<sup>e</sup> jour de séance de la session)

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**JOURNAUX  
OFFICIELS**

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. RENÉ DOSIÈRE

- 1. Convention France-Azerbaïdjan sur les infractions douanières.** – Vote sur un projet de loi adopté par le Sénat (n<sup>os</sup> 3087, 3501) (p. 9239).

Adoption de l'article unique du projet de loi.

- 2. Accord de sécurité sociale France-Corée.** – Vote sur un projet de loi (n<sup>os</sup> 3119, 3509) (p. 9239).

Adoption de l'article unique du projet de loi.

- 3. Accord France-Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.** – Vote sur un projet de loi adopté par le Sénat (n<sup>os</sup> 3351, 3510) (p. 9239).

Adoption de l'article unique du projet de loi.

- 4. Convention sur le contrôle des systèmes antisalissure sur les navires.** – Vote sur un projet de loi adopté par le Sénat (n<sup>os</sup> 3086, 3512) (p. 9239).

Adoption de l'article unique du projet de loi.

- 5. Accord France-Tunisie sur le service national.** – Vote sur un projet de loi adopté par le Sénat (n<sup>os</sup> 3350, 3513) (p. 9239).

Adoption de l'article unique du projet de loi.

- 6. Projet de loi de finances rectificative pour 2006.** – Transmission et discussion du texte de la commission mixte paritaire (n<sup>o</sup> 3538) (p. 9240).

M. Gilles Carrez, rapporteur de la commission mixte paritaire.

M. le président.

## DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 9241).

MM. François Rochebloine,  
Michel Bouvard,  
Didier Migaud.

Clôture de la discussion générale.

M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

## TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 9246).

Amendement n<sup>o</sup> 1. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 2 : MM. le ministre, le rapporteur, Pierre Méhaignerie, vice-président de la commission mixte paritaire.

## *Suspension et reprise de la séance* (p. 9248).

MM. le ministre, le vice-président de la commission mixte paritaire, Didier Migaud, Michel Bouvard. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 3 : MM. le ministre, le rapporteur. – Adoption.

## VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 9249).

Adoption de l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 2006, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire, modifié par les amendements adoptés.

- 7. Suspension des travaux de l'Assemblée** (p. 9249).

M. le président.

- 8. Ordre du jour des prochaines séances** (p. 9249).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RENÉ DOSIÈRE,

vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote, selon la procédure d'examen simplifié, sur cinq projets de loi autorisant l'approbation d'accords internationaux.

Conformément à l'article 107 du règlement, je vais mettre successivement aux voix chacun de ces textes.

1

### CONVENTION FRANCE-AZERBAÏDJAN SUR LES INFRACTIONS DOUANIÈRES

Vote sur un projet de loi adopté par le Sénat

**M. le président.** Nous commençons par le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République azerbaïdjanaise pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières (n<sup>os</sup> 3087, 3501).

*(L'article unique du projet de loi est adopté.)*

2

### ACCORD DE SÉCURITÉ SOCIALE FRANCE-CORÉE

Vote sur un projet de loi

**M. le président.** Je mets aux voix l'article unique du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée (n<sup>os</sup> 3119, 3509).

*(L'article unique du projet de loi est adopté.)*

3

### ACCORD FRANCE-AGENCE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE EN AFRIQUE ET À MADAGASCAR

Vote sur un projet de loi adopté par le Sénat

**M. le président.** Je mets aux voix l'article unique du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar relatif à l'établissement à Paris d'une délégation de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe) et de l'avenant n<sup>o</sup> 1 à cet accord (n<sup>os</sup> 3351, 3510).

*(L'article unique du projet de loi est adopté.)*

4

### CONVENTION SUR LE CONTRÔLE DES SYSTÈMES ANTISALISSURE SUR LES NAVIRES

Vote sur un projet de loi adopté par le Sénat

**M. le président.** Je mets aux voix l'article unique du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'adhésion à la convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissures nuisibles sur les navires (ensemble quatre annexes et deux appendices), adoptée à Londres le 5 octobre 2001 (n<sup>os</sup> 3086, 3512).

*(L'article unique du projet de loi est adopté.)*

5

### ACCORD FRANCE-TUNISIE SUR LE SERVICE NATIONAL

Vote sur un projet de loi adopté par le Sénat

**M. le président.** Je mets aux voix l'article unique du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relative aux obligations de service national en cas de double nationalité, ainsi qu'à l'échange de lettres franco-tunisienne du 17 juin 1982 relatif à cette convention (n<sup>os</sup> 3350, 3513).

*(L'article unique du projet de loi est adopté.)*

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006

### Transmission et discussion du texte de la commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 20 décembre 2006

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 3, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous demander de soumettre à l'Assemblée nationale, pour approbation, le texte proposé par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2006.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion du texte de la commission mixte paritaire (n° 3532).

La parole est à M. le rapporteur de la commission mixte paritaire.

**M. Gilles Carrez, rapporteur de la commission mixte paritaire.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, chers collègues, après l'examen au Sénat, 101 articles restaient hier soir en discussion. Avec nos collègues sénateurs, lors de la réunion de la commission mixte paritaire, nous nous sommes mis d'accord sur la rédaction définitive de l'ensemble de ces articles. Je vais vous indiquer les éléments essentiels de notre discussion.

La commission mixte paritaire a retenu plusieurs dispositions proposées par le Sénat : l'aménagement des régimes des pénalités au titre du versement des acomptes de l'impôt sur les sociétés ; la mise en cohérence du droit fiscal avec le droit civil, dans le cadre de la réforme des successions et donations – sur ce point, Sébastien Huyghe avait préparé le terrain en déposant plusieurs amendements très intéressants, mais qui exigeaient une réflexion plus aboutie : notre collègue sénateur Alain Lambert a achevé le travail – ; la poursuite de la réforme des SIIC – sociétés d'investissement immobilier cotées –, qui connaissent un réel succès ; un certain nombre d'aménagements techniques permettant la mise en œuvre de la réforme du plafonnement à 3,5 % de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée.

Je tiens enfin à vous remercier, monsieur le ministre, pour l'avancée substantielle que nous avons pu faire, au terme de cette législature, sur le difficile problème de la taxe professionnelle de France Télécom.

**M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.** En effet !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** La réforme de 2002 a posé des problèmes à un certain nombre de collectivités locales. Grâce à l'amendement adopté hier en commission mixte paritaire, les cas les plus délicats seront équitablement pris en compte.

La commission mixte paritaire a aussi apporté des aménagements à plusieurs dispositions adoptées par le Sénat, à commencer par le crédit d'impôt pour l'emploi de personnes

à domicile. Sur ce point, il nous est en effet apparu qu'il convenait de suivre l'excellente suggestion de notre collègue Hervé Mariton, dont la CMP a adopté à l'unanimité, suite à un accord préalable, l'amendement visant à restreindre le crédit d'impôt aux emplois créés au titre des gardes d'enfants. Vous savez en effet que, si tous les emplois salariés à domicile sont éligibles à la réduction d'impôt, le crédit d'impôt, lui, n'est ouvert qu'au titre des gardes d'enfants à l'extérieur, par exemple lorsque ces derniers sont confiés à une crèche. Un contribuable non imposable au titre de l'impôt sur le revenu peut ainsi bénéficier de ce crédit d'impôt, c'est-à-dire d'une aide.

Nous avons estimé que, dès lors qu'un crédit d'impôt était créé pour les emplois à domicile, il convenait, en bonne logique, de le restreindre aux emplois liés à la garde d'enfants.

**M. Guy Geoffroy.** Très bien !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Quant au barème du droit de francisation des navires dont le produit est affecté au Conservatoire du littoral, la CMP a amélioré l'abattement au titre de la vétusté sans compromettre le rendement de la taxe.

Je veux enfin évoquer l'incitation à l'implantation d'activités nouvelles dans les bassins d'emplois connaissant des difficultés particulières.

Lors de la première lecture, notre collègue Jean-Luc Warsmann avait appelé notre attention sur les graves difficultés que rencontrent certains départements, notamment celui des Ardennes : hémorragie des emplois industriels, taux de chômage élevé et dépeuplement. Le dispositif que nous avons construit permet de répondre au problème : le ministre nous avait suggéré de poursuivre le travail amorcé à l'Assemblée, afin de trouver une rédaction plus adaptée, ce qui a été fait au Sénat. La commission mixte paritaire a adopté à l'unanimité le dispositif proposé, lequel concernera deux bassins d'emplois : celui de la Meuse dans les Ardennes, et celui de Lavelanet dans l'Ariège.

La CMP a également souhaité revenir au texte de l'Assemblée nationale pour ce qui concerne les attributions du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion au titre de la part de péréquation et de l'allégement de la TACA, la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat. Notre collègue Hervé Novelli avait déposé un amendement, accepté par le Gouvernement, visant à une baisse linéaire – quels que soient les niveaux de tarifs ou le seuil des chiffres d'affaires –, dont le montant global est de 25 millions d'euros. Après une longue discussion, il nous a semblé préférable de revenir à la rédaction initialement proposée par Hervé Novelli.

Enfin, la commission mixte paritaire a considéré que l'instauration d'une exonération facultative de foncier bâti pour les propriétés agricoles dites « biologiques » était prématurée : à notre demande, le Gouvernement apportera des éléments d'information sur cette question, par le biais d'un rapport consacré au crédit d'impôt recherche.

Je vous propose donc d'adopter cette loi de finances rectificative, telle qu'elle se présente à l'issue de la réunion de la commission mixte paritaire. Puisqu'il s'agit de la dernière séance de la dernière loi de finances de la législature, monsieur le ministre,...

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** La der des der !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** ... permettez-moi de vous remercier, vous et vos collaborateurs, pour la qualité du travail effectué. Nous avons été très sensibles à la façon dont nous avons pu travailler avec vous et vos services en amont de la discussion parlementaire. Vous avez toujours montré un esprit d'ouverture sur les amendements proposés ; je viens d'en prendre quelques exemples. Cette confiance qui a su s'instaurer dans nos relations de travail méritait d'être soulignée, et j'associe vos collaborateurs à cet hommage.

Je veux également remercier tous ceux de nos collègues, qui ont été très présents pendant les différents débats de cette législature, tout particulièrement les membres de la commission des finances, avec lesquels, au fil du temps, nous avons tissé de véritables relations d'équipe.

Dans un esprit de cohésion, nous sommes parvenus, en dépit de nos sensibilités différentes, à de larges accords, voire parfois à l'unanimité, et ce toujours dans le bon sens, c'est-à-dire en prenant en compte la dure réalité de nos comptes publics et en étant le plus vigilants possible quand il s'agissait d'augmenter les dépenses ou de diminuer les impôts.

Nous avons travaillé en gardant toujours présente à l'esprit la nécessaire maîtrise du déficit. Celui-ci a beaucoup diminué depuis 2004, et cette politique de rétablissement doit être prolongée dans la durée ; pour produire tous ses bénéfices et tous ses fruits, elle devra être poursuivie au cours de la prochaine législature. (*Rires.*)

**M. Guy Geoffroy.** Nous y veillerons !

**M. Gabriel Biancheri.** Il y aura un bon héritage !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Pour terminer, permettez moi d'exprimer publiquement toute ma reconnaissance au président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

J'ai eu un immense plaisir, cher Pierre, à travailler avec vous pendant ces cinq années, dans un climat de confiance et de grande convergence. Votre expérience, votre sens de l'intérêt général, votre hauteur de vue ont toujours été d'un très grand secours et ont servi de repères aux travaux de la commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, permettez exceptionnellement au président de séance de vous demander une précision.

Vous n'avez rien dit concernant la disposition que le Sénat avait votée sur l'indemnité parlementaire. La commission mixte l'a sans doute repoussée ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Gabriel Biancheri.** C'est limite, monsieur le président !

**M. Jean-Marc Nudant.** Il n'y avait sans doute rien à dire !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Monsieur le président, cette disposition n'a fait l'objet d'aucun débat. Elle n'a pas été adoptée.

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** En revanche vous me fournissez l'occasion de réparer un oubli fâcheux et de remercier nos collaborateurs à l'Assemblée, ainsi que l'ensemble du personnel et les présidents de séance.

**M. Jean-Marc Nudant.** Très bien !

## Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. François Rochebloine.

**M. François Rochebloine.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en première lecture, le groupe UDF n'a pas voté le collectif budgétaire.

**M. Gabriel Biancheri.** C'est regrettable !

**M. François Rochebloine.** Nous avons en effet fait trois constats.

Premier constat : le projet de loi est construit sur des hypothèses économiques trop optimistes.

Malgré une croissance française nulle au troisième trimestre, le Gouvernement n'a pas modifié pour autant ses prévisions économiques. Le choix d'une hypothèse de croissance autour de 1,8 % – choix qui faisait l'objet d'un consensus chez les économistes – aurait été plus raisonnable, compte tenu de la perte de compétitivité de la France. En effet, la plupart des spécialistes estiment que les effets d'un euro fort ne sont que légèrement défavorables à la situation économique française. C'est donc la perte de compétitivité qui explique les difficultés conjoncturelles actuelles.

Second constat : le Gouvernement continue d'aggraver la pression fiscale sur les entreprises, comme en témoignent deux mesures.

La première est la réforme de la taxe sur les véhicules de société. Le réajustement du barème électronique, l'abattement de 15 000 euros sur le montant de la taxe due, l'entrée en vigueur progressive de cette taxe ne modifient en rien le fond du problème. Le dispositif, tel qu'il a été adopté au Sénat, pénalise directement les entreprises en alourdissant la charge de la TVS ; il pénalise également indirectement les salariés.

En second lieu, la nouvelle modification du régime d'acompte de l'impôt sur les sociétés a au moins quatre effets négatifs : l'aggravation de la pression fiscale sur les entreprises, le caractère rétroactif de la mesure et le renforcement de l'insécurité juridique – c'est en effet la troisième fois en un an que les règles fiscales applicables aux entreprises sont modifiées –, l'absence de fiabilité en matière d'évaluation du gain, enfin le renforcement de la sensibilité de l'impôt sur les sociétés à la conjoncture. Ce n'est donc pas une mesure technique, mais bien une mesure politique destinée à boucler le budget.

Troisième constat : plusieurs ouvertures de crédits ont été rendues nécessaires du seul fait de sous-évaluations manifestes en loi de finances initiale.

Le groupe UDF, en particulier mon collègue et ami Charles-Amédée de Courson, spécialiste de ces questions, constate que plusieurs ouvertures de crédits ont été rendues nécessaires, du seul fait de ces sous-évaluations. Tel est notamment le cas des dépenses liées aux opérations extérieures de la France, l'insuffisance constatée s'élevant à 365 millions d'euros en 2003, 539 millions en 2004, 421 millions en 2005 et 453 millions en 2006. Par conséquent, la nécessité de recourir au dispositif dérogatoire du décret d'avance a résulté non pas de circonstances imprévisibles, comme le prétend le Gouvernement, mais de l'inscription délibérée dans la loi de finances initiale de crédits d'un montant très inférieur aux dépenses constatées les années antérieures, donc manifestement sous-évalué.

Cette pratique pose problème au regard du principe de sincérité énoncé par la LOLF, d'autant que plusieurs autres ouvertures de crédits supplémentaires par décret d'avance trouvent leur origine directe dans la sous-estimation manifeste des dotations de loi de finances initiale. Il s'agit notamment des crédits inscrits au titre des opérations de maintien de la paix – soit 80 millions d'euros de crédits supplémentaires ouverts – des crédits du fonds de garantie des calamités agricoles, des dotations du fonds national d'aménagement et de développement du territoire – 24 millions d'euros –, des crédits destinés au financement de l'hébergement d'urgence et de la prise en charge des personnes en situation de précarité et des dotations destinées à couvrir des dépenses liées aux dispositifs d'aide à l'emploi – 42 millions d'euros –, soit un total de 1,140 milliard d'euros. Ce montant représente 70 % du montant des crédits ouverts par décret d'avance en 2006.

Par ailleurs, comme c'est le cas depuis quinze ans, le solde net des annulations et ouvertures de crédits porte moins sur le fonctionnement que sur l'investissement. La dérive se poursuit : toujours plus de fonctionnement, toujours moins d'investissement, et il me semble que ce point de vue est partagé par le président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie.

En conclusion, ce collectif est fondé sur des hypothèses trop optimistes. Par ailleurs, certaines dispositions fiscales sont inadaptées ou en contradiction avec des mesures prises en lois de finances initiales pour 2006 et 2007. Enfin, l'utilisation des décrets d'avance a été pour partie irrégulière, et la sincérité des deux dernières lois de finances insuffisante. C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe UDF ne votera pas ce projet de loi de finances rectificative pour 2006.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bouvard.

**M. Michel Bouvard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion en première lecture m'avait permis d'exprimer le soutien du groupe UMP à ce projet de loi de finances rectificative, notamment pour les aspects tenant à l'exécution de l'exercice 2006 qui, cette année encore, a strictement respecté l'autorisation parlementaire en matière de dépenses. C'est une pratique constante depuis le début de la législature et il convient d'en saluer l'exemplarité.

Si, au cours des années passées, cette politique de maîtrise se traduisait souvent par des régulations intempestives aux conséquences mal maîtrisées, la mise en œuvre de la loi organique a aussi permis de fixer des règles précises encadrant la régulation.

Ce collectif mérite également notre soutien, parce qu'il traduit concrètement les dispositions de l'article 66 de la loi de finances initiale dans l'affectation à la réduction du déficit de la totalité des surplus fiscaux. Cette pratique vertueuse a permis de réduire le déficit de plus de 9 % par rapport à la loi de finances initiale et de plus de 2 % par rapport à la loi de règlement de 2005.

S'agissant d'un certain nombre de mesures sur lesquelles j'avais exprimé nos réserves lors de la discussion en première lecture, l'Assemblée nationale, puis le Sénat et la CMP ont permis de redonner une cohérence d'ensemble aux dispositions sur la fiscalité écologique, en donnant aux entreprises le temps nécessaire pour qu'elles s'adaptent et en évitant la dispersion des mesures ou des modifications trop fréquentes qui conduisent à une absence de lisibilité et donc d'efficacité.

Pour ce qui est de l'habitat, et tout en rappelant que plus d'un milliard d'euros de dépenses fiscales contribuent déjà à une politique d'incitation forte pour la maîtrise de l'énergie, nous approuvons les dispositions de la commission mixte paritaire.

Les mesures en faveur des entreprises et des agriculteurs ou celles de modernisation fiscale avaient déjà reçu notre soutien. Le Sénat, monsieur le ministre, a pu enrichir ce texte, notamment au travers de l'adoption de nouvelles règles fiscales concernant les évolutions intervenues dans le droit des successions.

D'autres dispositions ont également pu être adaptées à propos des travaux déjà engagés, comme le dispositif relatif à la taxe sur les navires de plaisance. De même, nous avons progressé sur la réforme de l'énergie réservée, sur la taxe professionnelle de France Télécom ou sur les conséquences financières de la décentralisation en matière de compensation pour les collectivités locales.

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Très bien !

**M. Michel Bouvard.** Je dois en revanche souligner, monsieur le ministre, aussi bien pour la qualité du travail parlementaire que pour la cohérence d'une loi de finances rectificative, qui ne devrait s'attacher normalement qu'à des mesures d'ajustement, combien posent problème les amendements supports de dispositions nouvelles, annoncés quelques jours, voire quelques heures seulement, avant la discussion au Sénat et après que la lecture à l'Assemblée soit close. À l'évidence, il ne s'agit pas d'une bonne méthode car elle remet en cause à la fois l'association de la majorité aux choix du Gouvernement et la faculté du Parlement dans son ensemble d'évaluer l'impact de telle ou telle mesure, de s'assurer de sa cohérence par rapport au dispositif existant.

Il en est notamment ainsi des dispositions de crédit d'impôt pour les emplois familiaux, que nous avons souhaité recentrer, suivant en cela un amendement d'Hervé Mariton, sur les mesures liées à la garde d'enfant et à l'aide aux devoirs.

**M. Pierre Méhaignerie, vice-président de la commission mixte paritaire.** Absolument !

**M. Michel Bouvard.** Telle est en tout cas la volonté exprimée par le Premier ministre, qui considérait que ce dispositif s'adressait prioritairement aux femmes et aux familles.

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Très bien !

**M. Michel Bouvard.** Cette mesure positive, voire très positive, aurait gagné à être examinée dans la loi de finances initiale.

Puisque cette lecture de la commission mixte paritaire sur le collectif constitue, comme l'a souligné Gilles Carrez, l'ultime acte budgétaire de la législature, qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de vous saluer pour le respect des engagements que vous avez pris à notre égard et pour la qualité du travail conduit avec la majorité comme avec l'ensemble du Parlement.

Qu'il me soit également permis de saluer celles et ceux qui ont travaillé, à vos côtés comme à nos côtés, notamment dans la mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finances, outil irremplaçable de la modernisation de l'État en permettant que se développe une vraie culture de l'évaluation et du résultat à partir d'objectifs, mais aussi, pour peu que nous en ayons collectivement la volonté, vecteur

d'un véritable contrôle parlementaire du budget de l'État et de l'action des différents ministères en charge de la mise en œuvre des missions et des programmes budgétaires.

Qu'il me soit encore permis de remercier tout particulièrement le président Pierre Méhaignerie et Gilles Carrez, rapporteur général, pour leur soutien indéfectible à la mise en œuvre de la réforme comme pour leur volonté d'associer en permanence la majorité aux choix budgétaires.

Qu'il me soit enfin permis de remercier mes collègues de la MILOLF : Didier Migaud, Charles de Courson et Jean-Pierre Brard. Nous avons tous travaillé à l'outil commun sans abdiquer pour autant nos convictions respectives en matière d'orientation budgétaire. Nous nous sommes dotés d'un outil performant et nous avons affiné l'approche sur les opérateurs de l'État, dont la loi de finances pour 2007 a encore montré l'importance.

La LOLF doit également nous conduire à affirmer clairement que l'organisation de nos débats budgétaires doit être revue en profondeur. Ainsi que nous avons été un certain nombre à le dire lors de la discussion de la loi de finances initiale, il faudra une véritable loi de règlement, analysant les résultats de la gestion publique en termes de performance, au-delà du simple aspect comptable, ainsi que le bilan de l'État, grâce notamment à la certification de la Cour des comptes, qui prendra du temps, mais qui sera utile dès lors que les objectifs auront pu être atteints au fil des ans. Il faudra surtout redonner leur sens aux collectifs budgétaires, en évitant de les alourdir par des dispositions annexes, ce qui pose la question du retour aux projets portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Enfin, il faudra que la prochaine législature revoie totalement l'organisation du débat sur la deuxième partie du projet de loi de finances. Nous devons en effet sortir de la trilogie « litanie, liturgie, léthargie », dénoncée par Edgar Faure, et qui, malheureusement, est toujours d'actualité, les commissions élargies n'ayant pas produit à cet égard tous les résultats escomptés ; je pense notamment à la multiplicité des interventions. Il serait nécessaire de faire travailler ensemble, en amont, les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis.

**M. Guy Geoffroy.** Bonne idée !

**M. Michel Bouvard.** Il conviendrait surtout de mettre un terme à l'académisme des interventions en séance publique sur les budgets de la deuxième partie du PLF, pendant laquelle les orateurs inscrits succèdent aux rapporteurs et les ministres répondent à qui bon leur semble, avant une suite de questions souvent assez éloignées du sujet de la performance globale de l'État et de l'efficacité de la dépense publique.

C'est sur ces recommandations de fin de législature que je termine mon intervention. Celles-ci, qui n'enlèvent rien, monsieur le ministre, à la qualité de ce collectif budgétaire, ont pour seul objectif que cette démarche, suivie pendant cinq ans, ne soit pas occultée par certaines scories, c'est-à-dire par une organisation parfois défectueuse de nos travaux ou par des pratiques gouvernementales quelquefois critiquables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la pédagogie est l'art de la répétition. Nous devons être, les uns et les autres, de bons pédagogues, car nous nous répétons très souvent !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Nous aussi ! (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Didier Migaud.** Oui : vous et nous !

La procédure parlementaire veut en effet que nous intervenions sur les mêmes sujets à plusieurs reprises, en première lecture, puis en deuxième lecture ou à l'issue de la CMP, tant sur le projet de loi de finances que sur le projet de collectif.

Ainsi que l'a souligné M. Carrez au nom de la commission mixte paritaire, ce projet est dans la continuité de la politique budgétaire conduite depuis pratiquement cinq ans. Aussi notre opposition à ce texte ne vous étonnera-t-elle pas. Contrairement à ce qu'a dit notre rapporteur général, la situation économique n'est pas satisfaisante et les comptes publics se sont plutôt dégradés depuis juin 2002, qu'il s'agisse de l'endettement de notre pays, du niveau du déficit par rapport au PIB, du niveau de la dépense publique...

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Mais non !

**M. Didier Migaud.** ... ou de celui des prélèvements obligatoires.

Tels sont aujourd'hui les indicateurs, monsieur le ministre. Les chiffres sont là et vous ne pouvez pas dire qu'ils sont faux.

Nous sommes de ceux qui souhaitent que cette politique budgétaire soit interrompue grâce aux prochaines échéances électorales et qu'une politique de plus forte croissance, une politique fiscale plus juste. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Guy Geoffroy.** La potion Royal : plus d'impôts, donc plus de croissance !

**M. Gabriel Biancheri.** La fiscalité !

**M. Didier Migaud.** Le trait dominant de la politique fiscale que vous menez depuis cinq ans vise à réduire les impôts des plus aisés de nos concitoyens au détriment des moins favorisés.

**M. Jean-Marc Nudant.** Et allez !

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas moi qui le dis ; ce sont les chiffres officiels qui montrent que l'impôt sur le revenu des tranches supérieures diminue, alors que les prélèvements obligatoires, c'est-à-dire l'ensemble des impôts, taxes et cotisations, augmentent. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Jean-Marc Nudant.** Merci les régions !

**M. Didier Migaud.** Vous faites donc payer la réduction de l'impôt pour un petit nombre de nos concitoyens par l'augmentation des impôts indirects, supportés par le plus grand nombre : c'est ce que vous appelez la justice fiscale. Notre conception n'est pas la même.

**M. Guy Geoffroy.** Vous préférez la justice Royal !

**M. Didier Migaud.** Nous souhaitons apporter la rupture, grâce à une politique fiscale conduite par une nouvelle majorité.

Il y a peu de chose à dire de ce collectif, sinon qu'il est dans la continuité de la politique budgétaire menée depuis cinq ans et qu'il est en contradiction avec certains de vos propos, monsieur le ministre, s'agissant notamment de la sincérité budgétaire, comme le montrent certaines sous-dotations budgétaires de la loi de finances initiale, lesquelles

auraient dû être corrigées dans le collectif, et les niches fiscales dont vous avez encore accru le nombre dans ce texte. Le président de la commission des finances les a d'ailleurs acceptées après s'être fait le champion de l'opposition à ce système, contradiction dont il aura à rendre compte. Si nous faisons le compte des niches fiscales qui ont été votées depuis juin 2002, nous constatons qu'elles sont bien plus nombreuses aujourd'hui.

Enfin, ce texte ressemble de moins en moins à un collectif budgétaire.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Vous exagérez !

**M. Didier Migaud.** Je suis persuadé, monsieur le ministre, qu'au fond de vous, vous partagez mon sentiment. (*« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Pas du tout ! C'est un très bon collectif !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Qui ne reporte rien sur l'année prochaine !

**M. Didier Migaud.** Vous êtes, monsieur le ministre, l'auteur d'un très bel ouvrage, intitulé *Promis, j'arrête la langue de bois*.

**M. Guy Geoffroy.** C'est un conseil qu'il vous donne ! (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Didier Migaud.** Si vous vous exprimiez de façon plus explicite, vous reconnaîtriez que ce collectif ressemble davantage à un projet portant diverses mesures d'ordre fiscal et financier. On peut regretter qu'il compte 179 articles, dont nombre ont été ajoutés tant par l'Assemblée nationale que par le Sénat. Cela ne va pas – M. Bouvard l'a d'ailleurs rappelé – dans le sens de ce que nous avons tous souhaité en adoptant la LOLF. C'est ce que j'ai dit à M. Breton, en votre absence, monsieur le ministre, puisque vous étiez au Sénat pour l'examen de ce collectif.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** J'ai donc un alibi !

**M. Didier Migaud.** Nous reconnaissons votre bonne volonté pour dialoguer avec l'Assemblée nationale. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Nous ne trouvons pas toujours la même chez le ministre de l'économie et des finances, ni chez le Premier ministre, qui multiplient les annonces en dehors du Parlement, alors qu'elles ont des incidences budgétaires et fiscales sur les années à venir.

**M. Guy Geoffroy.** C'est le rôle du Gouvernement de travailler pour l'avenir !

**M. Didier Migaud.** On peut s'interroger sur sa légitimité à prendre en fin de législature des décisions qui auront des conséquences plus tard.

**M. Guy Geoffroy.** Le Gouvernement est légitime jusqu'au dernier jour de la législature, ne l'oubliez pas !

**M. Didier Migaud.** Certes, mais ses décisions ne le sont pas si elles ont des conséquences budgétaires pour 2009 ou 2010.

On touche à la caricature avec ce qui s'est passé au Sénat. Je vous plains, monsieur le ministre...

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Je ne suis pas à plaindre !

**M. Didier Migaud.** ...d'avoir été contraint d'accepter une mesure que vous aviez à plusieurs reprises rejetée devant l'Assemblée nationale, à savoir le crédit d'impôt pour les personnes non imposables en matière de services d'aide à la personne.

Sur le fond, nous sommes d'accord avec cette proposition, mais nous en rejetons le mode de financement : cette mesure aurait pu être proposée à coût constant, en limitant l'avantage accordé aux personnes imposables. Cela aurait été la sagesse. Vous avez, par le biais du Sénat, accepté de prendre une mesure démagogique, à laquelle M. le rapporteur général a d'ailleurs exprimé son opposition.

Je tiens à exprimer une fois de plus notre opposition à ce collectif. C'est le dernier texte budgétaire à venir devant notre assemblée. Je m'associe néanmoins, non sur le fond, mais sur la forme, aux remerciements et aux félicitations qui ont été exprimées à l'égard des fonctionnaires de l'Assemblée nationale et du ministère de l'économie et des finances, comme de l'ensemble de nos collègues. Je me réjouis de la courtoisie qui a présidé à nos échanges, même si, monsieur le ministre, vous êtes resté sourd à nos propositions tendant à renforcer la justice fiscale.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Pas du tout !

**M. Didier Migaud.** Il est vrai que nous n'avons pas tout à fait la même conception de la justice fiscale.

Je souhaite en tout cas que les Français puissent s'exprimer afin d'élire, en mai et en juin prochains, une nouvelle majorité qui pourra corriger ce que vous avez fait, notamment, je l'espère, réduire les inégalités qui existent dans notre pays.

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

**M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'exprime devant vous cet après-midi, en ce jeudi 21 décembre 2006, à quelques mois de l'élection présidentielle, au moment où s'achève la discussion de la dernière loi de finances de cette législature. Permettez-moi à mon tour, avant d'entrer dans le détail, d'apporter des réponses aux différents intervenants.

Je remercie d'abord M. Bouvard pour les propos très aimables qu'il a tenus. J'ai beaucoup apprécié le travail que nous avons fait ensemble, notamment dans le cadre de la MILOLF, et particulièrement ses propositions concrètes, précises et de bon sens en vue d'améliorer la mise en œuvre de la LOLF. Nous aurons encore à travailler ensemble sur ces questions passionnantes qui transcendent les clivages politiques traditionnels, ce qui est une bonne chose pour la République et l'efficacité de l'action publique.

Je salue M. Rochebloine, dont les propos ont été un peu plus modérés que ce que j'entends d'habitude de la part de son groupe. Sa solitude, aujourd'hui, sur les bancs de l'UDF me faisant un peu de peine, je ne veux pas l'accabler davantage.

**M. Philippe Auberger.** Il a besoin de nos voix pour être réélu !

**M. François Rochebloine.** C'est réciproque !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Sans doute, mais pas dans les mêmes proportions !

**M. François Rochebloine.** Nous n'en savons rien !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Je ne veux pas anticiper, car nous ne débattons pas aujourd'hui de questions au plan régional.

Les choses auraient sans doute été différentes si l'UDF nous avait dépêché M. de Courson plutôt que M. Rochebloine.

**M. François Rochebloine.** Il regrette de ne pouvoir être présent !

**M. Gabriel Biancheri.** Pas nous !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** M. Migaud, lui, est toujours là, mais lui aussi est tout seul, ce que je peux comprendre. Devoir voter contre un texte aussi important pour la modernisation de notre pays et si différent des élucubrations du parti socialiste, notamment de son premier secrétaire,...

**M. Didier Migaud.** Je vous en prie !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** ... qui n'a même pas reculé à l'idée de les voir imprimées dans *Le Monde*, voilà une perspective bien peu séduisante. Vous avez donc été courageux de venir.

Je souhaite vous apporter quelques éléments de réponse, monsieur Migaud, afin que vous ne partiez pas en congé avec des idées de gauche.

**M. Didier Migaud.** Ne vous fatiguez pas : elles sont bien ancrées !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Je vais essayer de vous donner de quoi les rééquilibrer.

D'abord, ne dites pas que ce collectif est mauvais alors qu'il est fantastique.

**M. Guy Geoffroy.** Très vertueux !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Il applique strictement toutes les recommandations contenues dans le rapport que vous avez signé avec M. Lambert, en dehors de la suppression des collectifs, bien entendu.

Vous le souhaitiez étroit, il l'est ; vous vouliez que toutes les dépenses nouvelles soient gagées par des annulations de même montant ; c'est le cas. Sur tous ces sujets, nous avons veillé à travailler de façon rigoureuse. Un seul exemple, celui de la bulle des reports, ce qui me permet de rappeler ce qu'était votre temps, un autre temps.

En 2002, lorsque la gauche a quitté le pouvoir, les reports de crédits atteignaient 14 milliards d'euros. Nous avons dégonflé la bulle et ramené ce montant à 5 milliards.

**M. Gabriel Biancheri.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Puisque vous prétendez que la droite fait preuve d'une mauvaise gestion, je vais devoir rappeler quelques faits.

En 1997, dernière année du Gouvernement Juppé, le déficit du budget de l'État s'élevait à 40 milliards. En 2002, dernière année du gouvernement Jospin, il atteignait 49 milliards. Nous terminons la législature avec un déficit compris entre 41 et 42 milliards.

**M. Gabriel Biancheri.** Très bien !

**M. Didier Migaud.** Vous raisonnez en PIB !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Alors que les dépenses n'ont cessé de croître entre 1997 et 2002, elles n'ont jamais augmenté par la suite, et elles diminuent même dans le PLF pour 2007.

**M. Didier Migaud.** Vous savez que c'est faux !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Alors qu'en 2002 vous aviez eu massivement recours à la sous-budgétisation, nous avons dégonflé la bulle des reports.

Enfin, vous vous êtes bien gardé de parler des effectifs. Vous avez créé plus de 30 000 postes pendant les deux dernières années de la législature précédente. Grâce à une nouvelle technique, celle des audits, qui permettent de documenter les économies que nous réalisons, nous en avons supprimé 20 000.

Je sais bien, monsieur Migaud, que vous vous êtes livré à un exercice contraint. Imaginez la tête de vos camarades si vous disiez à la tribune que ce budget est extraordinaire ! C'est impossible. (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) La situation n'est donc pas simple pour vous.

Vous m'accusez de pratiquer la langue de bois, mais je ne peux pas croire qu'un gestionnaire aussi rigoureux que vous, auteur d'un rapport comme celui que vous avez écrit avec M. Lambert, puisse penser un instant que c'est une erreur d'utiliser des audits pour mieux contrôler l'efficacité de la dépense publique. Je n'ai d'ailleurs rien lu de tel dans l'interview de M. Hollande.

**M. Didier Migaud.** Vous faites une fixation ; c'est très mauvais !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Je fais une fixation sur ce que nous promet M. Hollande, pour le cas où un malheur arriverait l'année prochaine. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

**M. Guy Geoffroy.** De royales augmentations d'impôts !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** M. Hollande représente le parti socialiste de son arrière-grand-père. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

**M. Michel Bouvard.** Et encore ! Du temps de la SFIO, ils étaient plus raisonnables !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Sa vision date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il pense que nous pouvons continuer à vivre en vase clos, sans regarder ce que font les autres pays, sans assurer notre compétitivité fiscale ni veiller à l'efficacité de la dépense publique. Il tâtonne, il est incapable de faire des propositions courageuses. Je le regrette.

**M. Didier Migaud.** Quelle caricature !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Il faudra bien que Mme Royal s'exprime elle-même, toute seule, sur ces sujets.

**M. Gabriel Biancheri.** Elle n'y arrivera pas !

**M. Didier Migaud.** Elle le fera, ne vous inquiétez pas !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Pendant qu'elle invite gentiment les Français à discuter avec elle, le parti socialiste défend des propositions d'un autre temps, qui ne sont plus préconisées par aucun parti socialiste moderne en Europe. Vous le savez bien, monsieur

Migaud, même si vous ne pouvez pas le dire, ce qui est une souffrance pour vous. (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Je me fais donc votre porte-parole, puisque c'est aussi mon métier.

**M. Didier Migaud.** C'est me faire trop d'honneur. Vous serez plutôt le porte-parole de l'opposition ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Laissons les Français en décider.

J'en terminerai par une note personnelle, pour vous dire qu'être ministre du budget est un honneur extraordinaire. C'est une chance et un privilège que d'avoir piloté avec vous, pendant ces deux années, le budget de l'État. Ensemble, nous avons pris des mesures dont nous rêvions, Gilles Carrez, Pierre Méhaignerie et moi : baisse des dépenses publiques, réforme fiscale ambitieuse, mise en œuvre de la LOLF... C'est beaucoup.

Ces débats passionnés, ces nuits qui n'en finissent pas mais que l'on est tout de même content d'avoir vécues, ces week-ends en famille auxquels on renonce pour discuter ici des finances de la France, ces moments parfois drôles, parfois un peu nerveux, qui scandent la vie de la République, nous resteront comme des souvenirs précieux.

Je remercie le président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie, avec lequel j'ai eu de très nombreux échanges. Il nous est arrivé de ne pas être en accord total, mais nos débats ont été riches et constructifs. Sur certains sujets, je suis arrivé à le convaincre, et sur d'autres, c'est lui qui m'a convaincu. Après ces deux années, je suis sans doute plus centriste qu'auparavant,...

**M. François Rochebloine.** Excellent !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** ... et peut-être est-il lui-même devenu plus gaulliste.

**M. François Rochebloine.** Voulez-vous prendre votre carte à l'UDF ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Ne vous en mêlez pas, monsieur Rochebloine, c'est une affaire entre Pierre Méhaignerie et moi.

Je tiens également à remercier mon cher ami Gilles Carrez, que je connais depuis si longtemps. Il doit savoir combien j'ai été heureux de travailler avec lui sur les finances publiques, sujet qui nous passionne tous les deux.

Je salue aussi Michel Bouvard, dont la précision est connue, tout comme la ténacité, particulièrement manifeste lorsque l'on parle de montagne. (*Sourires.*)

Plus généralement, je remercie les membres de la commission des finances – comme M. Laffineur –, ainsi que ceux qui, n'en faisant pas partie, sont parfois venus à mon secours.

Je salue le groupe UDF, dont je ne dirai jamais assez à quel point j'ai regretté qu'il ne vote pas les deux derniers budgets, alors qu'il traduisait les attentes de son électorat ; mais ce débat, nous l'aurons dans quelques semaines.

Didier Migaud a indiqué tout à l'heure que nous n'étions d'accord sur rien. Ce n'est pas tout à fait vrai : nous avons été d'accord sur la LOLF et nous avons souvent été d'accord dans les couloirs. Cependant la politique étant ce qu'elle est, nous nous retrouvons souvent en opposition frontale, mais dans le strict respect de nos convictions et de nos personnes. Je m'honore d'avoir eu un adversaire tel que lui

(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et je tiens à lui dire toute l'estime que je lui porte pour l'esprit de responsabilité dont il a su faire preuve dans les moments essentiels.

J'aurai une pensée particulière pour les députés communistes. Ils ne sont pas présents aujourd'hui, mais ils l'ont été beaucoup pendant les débats ; je ne sais pas s'il faut s'en réjouir ou pas. Sur la question des SOFICA, ils nous ont donné un coup de main signalé et inattendu, en hommage, peut-être, aux relations historiques entre gaullistes et communistes. (*Sourires.*)

Je salue mes collaborateurs, avec lesquels j'ai toujours plaisir à travailler ; le conseiller budgétaire du Premier ministre, venu nous rejoindre à un moment particulièrement utile et qui va devoir déployer toutes ses compétences ; les collaborateurs de la commission des finances, qui ont permis d'éviter les couacs, c'est-à-dire ces malentendus dans lesquels on se perd si facilement. À l'heure où je parle, nous n'en avons connu aucun.

Je remercie enfin une présidence objective et remarquable, vous notamment, monsieur Dosière, que je préfère siégeant en cette qualité qu'à votre banc, car vous êtes un bretteur redoutable sur les finances locales, même si M. Bonrepaux n'a pas d'égal en la matière. (*Sourires.*)

Je remercie l'ensemble des députés qui ont accompagné mon action au long de ces deux années très formatrices, au service de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

#### TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** Nous en venons au texte de la commission mixte paritaire.

Conformément à l'article 113, alinéa 3, du règlement, je vais appeler l'Assemblée à statuer d'abord sur les amendements dont je suis saisi.

L'amendement n° 1 du Gouvernement est rédactionnel.

Je le mets aux voix.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre pour défendre l'amendement n° 2.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Les contribuables qui engagent des dépenses pour l'emploi d'un salarié à domicile bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 50 %. Cependant quand ils sont faiblement imposés, ou non imposables, cet avantage ne produit pas tous ses effets, ce qui est pénalisant pour eux et constitue un frein à l'emploi.

Un amendement adopté par le Sénat permet donc aux contribuables qui exercent une activité professionnelle de bénéficier d'une restitution de la fraction de l'avantage fiscal qui n'a pas pu être imputé au titre des dépenses engagées pour l'emploi d'un salarié à domicile. La CMP en a cependant restreint la portée en ne rendant éligible au nouveau crédit d'impôt que certains services de garde d'enfants ou d'enseignement à domicile.

Il me paraît difficile de juger de l'utilité d'une dépense en lieu et place du contribuable. S'il embauche une personne pour l'aider à domicile, c'est qu'il en a besoin, surtout s'il a un faible niveau de ressources. L'amendement n° 2 vise donc à redonner toute sa portée à cette mesure en supprimant les modifications introduites à l'initiative de M. Mariton. En

effet, non seulement la rédaction issue de la CMP compliquerait le travail de l'administration, mais elle conduirait à traiter de façon inéquitable les foyers non imposables. Il faut donc, à mon sens, préserver l'identité de périmètre.

Cette question difficile fait débat, mais il faut maintenant trancher. C'est pourquoi je vous demande d'adopter cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Je suis défavorable à l'amendement du Gouvernement pour toute une série de raisons.

D'abord le crédit d'impôt relatif à l'emploi d'un salarié à domicile a fait l'objet, ces dernières années, d'amendements de la majorité et de l'opposition pendant les différents débats budgétaires. Je regrette qu'une question de fond aussi importante ait été présentée directement au Sénat, sans que notre assemblée en ait débattu.

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** De plus, nous avons, il y a deux ans, accepté un amendement de nos collègues de l'UDF tendant à créer un crédit d'impôt réservé à la garde d'enfants à l'extérieur du domicile, en l'occurrence dans des crèches. Certains d'entre nous avaient demandé l'extension de cette mesure à la garde d'enfants à domicile.

**M. Michel Bouvard.** Tout à fait !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Après avoir réfléchi, au cours de différentes réunions, à l'amendement présenté par le Gouvernement au Sénat, nous avons estimé que, pour bien cerner la mesure et rester cohérents avec les actions menées ces dernières années, il fallait restreindre ce crédit d'impôt à la garde d'enfants à domicile, comme cela avait été fait pour la garde d'enfants à l'extérieur. Nous sommes tous tombés d'accord sur ce point et, hier soir, lors de la réunion de la commission mixte paritaire, l'amendement dont nous avons confié la rédaction à notre collègue Hervé Mariton, a été adopté à l'unanimité.

**M. Didier Migaud.** Il a été voté à l'unanimité de ceux qui ont pris part au vote et le groupe socialiste n'y a pas participé !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Je vous remercie, monsieur Migaud, de me le confirmer. Reconnaissez toutefois que, par le passé, vous avez déposé le même type d'amendement.

**M. Didier Migaud.** Ils n'avaient rien à voir !

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Compte tenu de la procédure suivie, il nous paraît tout à fait regrettable que ce dispositif, adopté à l'unanimité de la majorité en commission mixte paritaire, soit revu par cet amendement du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Tout cela c'est déroulé quelque peu précipitamment ; je sollicite donc une brève suspension de séance.

**M. le président.** Permettez que je donne auparavant la parole à M. le vice-président de la commission mixte paritaire.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Bien sûr !

**M. Pierre Méhaignerie, vice-président de la commission mixte paritaire.** Tout peut se terminer dans la bonne humeur, comme vous nous l'avez indiqué, ce qui serait très souhaitable.

Ainsi je m'associe aux remerciements exprimés par Gilles Carrez pour l'action conduite par Jean-François Copé avec lequel, si nous n'avons pas toujours été d'accord, nous avons pu préalablement débattre.

Je tiens aussi à remercier Gilles Carrez. C'est, pour moi, un grand plaisir de travailler avec lui. Nous partageons les mêmes convictions. Il a un sens très poussé de l'intérêt général et une très grande capacité de travail.

Mes remerciements vont également à tous mes collègues de la commission des finances – car, quelles que soient nos sensibilités, l'ambiance y a toujours été conviviale –, sans oublier les collègues qui sont présents aujourd'hui. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Monsieur le ministre, le sujet abordé hier en commission mixte paritaire par l'amendement d'Hervé Mariton a fait l'objet d'un très large accord pour des raisons de fond, tout d'abord.

Nous avons estimé qu'il était possible d'aller plus loin en matière de politique familiale. Le Gouvernement a mené dans ce domaine une politique courageuse et ambitieuse. Nous avons donc considéré qu'il convenait de défendre un crédit d'impôt relatif à la petite enfance. Je pense particulièrement à toutes ces femmes de familles monoparentales qui, lorsqu'elles travaillent en deux-huit ou en trois-huit, rencontrent des difficultés pour la garde des enfants.

**M. François Rochebloine.** Absolument !

**M. Pierre Méhaignerie, vice-président de la commission mixte paritaire.** Néanmoins aller aujourd'hui au-delà de la mesure proposée par M. Mariton pose un problème.

Le Premier ministre nous rappelle en permanence, que des études d'impact sont nécessaires : encore faudrait-il mettre cette affirmation en pratique. Or cet amendement n'a pas été discuté à l'Assemblée, mais uniquement en commission des finances. Il n'y a plus, à l'heure actuelle, de lisibilité pour les familles. Le citoyen est perdu. Nous connaissons à peine le CESU ; nous n'en mesurons pas encore les conséquences. Plutôt que d'ajouter des strates en permanence, attendons de connaître l'étude d'impact.

Cet amendement a été aussi adopté à l'unanimité pour des raisons de forme.

Les présidents des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat et les deux rapporteurs ont été convoqués à Matignon. Nous avons alors tous fait part au Gouvernement de notre souhait de concentrer ce dispositif sur la petite enfance et sur la garde d'enfants avant la réunion avec les organisations syndicales et professionnelles. Or nous nous sommes aperçu que la décision était déjà prise. Ce n'est ni agréable ni très correct à l'égard du Parlement

**M. Didier Migaud.** Il faut vous révolter !

**M. Pierre Méhaignerie, vice-président de la commission mixte paritaire.** Je rappelle que nous avons eu un autre différend sur les SOFICA. La commission a alors été battue d'une voix.

Compte tenu des conditions dans lesquelles la discussion s'est déroulée et considérant la qualité du travail accompli par la commission des finances, je souhaite, me tournant

vers mes collègues, que nous soyons suivis, quitte, monsieur le ministre, à réexaminer en cours d'année si le dispositif ne doit pas être étendu. Auparavant dressons le bilan du CESU et de tous les systèmes avant de poursuivre une action de réduction des crédits d'impôt. Je vous en remercie par avance.

**M. Jean-Marc Nudant.** Très bien !

**M. Franck Gilard.** C'est normal !

**M. Gabriel Biancheri.** C'est raisonnable !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Je suis d'autant plus sensible à l'argument évoqué par le président Méhaignerie que je n'étais pas présent à la réunion à Matignon à laquelle il a fait allusion.

Le rejet de l'amendement du Gouvernement aurait pour effet de compliquer le système et de poser un problème d'équité entre les contribuables imposables et non-imposables, ce qui me semble curieux. Il est dommage que votre collègue Hervé Mariton, auteur de l'amendement, soit absent. Il est en effet préférable que les signataires d'amendements qui posent problèmes puissent s'en expliquer, d'autant que chacun connaît sa proximité avec le Premier ministre. *(Sourires.)*

Je souhaite, en conséquence, pouvoir m'expliquer quelques minutes avec les membres du groupe UMP. Je réitère donc ma demande de suspension de séance, monsieur le président.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le Gouvernement tient à cet amendement, qui lui semble apporter une plus grande cohérence au dispositif. Je souhaite donc que la majorité l'approuve, même si j'ai bien compris qu'il y avait quelques réticences. Je regretterais beaucoup à titre personnel qu'il ne soit pas adopté. Cela ternirait un peu le travail très constructif que nous avons fait ensemble. Je ne vous cache pas que, si vous pouviez consacrer quelques dernières secondes à y réfléchir, j'y serais très sensible.

**M. le président.** La parole est à M. le vice-président de la commission mixte paritaire.

**M. Pierre Méhaignerie, vice-président de la commission mixte paritaire.** Monsieur le ministre, j'ai fait une proposition qui me paraît concilier les exigences du Gouvernement et celles de sa majorité. Je regrette qu'elle ait été écartée et je confirme que, avec Gilles Carrez, nous voterons contre cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** J'ai quelques scrupules à m'immiscer dans ce problème familial.

**M. Franck Gilard.** Nous savons être fraternels !

**M. Didier Migaud.** Tout le monde aura noté la compétition entre les uns et les autres, le Gouvernement et le candidat de l'UMP aux prochaines élections. *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Cela n'a rien à voir !

**M. Didier Migaud.** Tout est dans tout !

Instaurer un crédit d'impôt en faveur des personnes non imposables pour un emploi à domicile nous paraît être une bonne solution. Nous l'avions même proposée.

Cela étant, sur la forme, je m'associe aux propos tenus par M. Pierre Méhaignerie. Il est plus que désagréable pour le Parlement, et notamment pour les députés à l'Assemblée nationale, de voir une mesure rejetée ici à plusieurs reprises à la demande du Gouvernement revenir, à l'issue d'une conférence de presse tenue par le Premier ministre, le ministre de l'économie et des finances et le ministre des affaires sociales, lors de la première lecture au Sénat du collectif, à l'initiative d'un sénateur qui n'avait pas pour habitude de présenter ce type d'amendements. Il s'agit d'un véritable détournement de procédure, et c'est très désagréable. Cela constitue un manque de respect évident vis-à-vis du Parlement et de l'Assemblée nationale, et je comprends la colère de mes collègues. Comme toujours dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, lorsque le Gouvernement veut passer en force, le Parlement s'écrase. Nous sommes en plein dans la culture de la soumission et de la démission, voire du compromis.

Le président Pierre Méhaignerie, qui est bien connu pour son sens de la conciliation,...

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** De l'intérêt général !

**M. Didier Migaud.** ... – ce n'est pas un ancien centriste pour rien –, s'est dit qu'il fallait tout de même trouver une porte de sortie, et il a présenté une proposition. La bonne réaction serait de rappeler au Gouvernement que c'est le Parlement qui vote la loi et que l'on reverra le sujet une prochaine fois.

Très honnêtement, l'amendement de M. Mariton me paraît peu pertinent sur le fond, car il aura pour conséquence d'aggraver les inégalités de situation entre imposables et non imposables.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Absolument !

**M. Didier Migaud.** Nous ne prendrons pas part au vote dans cette querelle de famille.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Pour une fois, c'est dommage !

**M. Didier Migaud.** Nous aurions souhaité un vrai crédit d'impôt, large, et auto-financé, car nous sommes plus sensibles que vous, monsieur le ministre, à la maîtrise de la dépense, notamment fiscale. Il aurait en effet pu être financé par une diminution de la réduction d'impôt pour les personnes imposables. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout une incitation à l'embauche ; c'est une réduction déguisée de l'impôt sur le revenu, très sensible puisque, compte tenu du plafond fixé à 15 000 euros, elle peut aller jusqu'à 7 500 euros.

Une fois de plus, nous regrettons ce bricolage.

**M. Franck Gilard.** « Je » pas « nous » ou alors c'est un nous de majesté !

**M. Didier Migaud.** J'espère que nous pourrons revoir tout cela à l'occasion d'un collectif sous l'autorité d'un nouveau Premier ministre, et, je l'espère, de la future Présidente de la République française, Mme Ségolène Royal. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** N'en rajoutez pas ! Si un tel malheur arrivait, vous seriez dans l'opposition comme nous !

**M. Didier Migaud.** Vous aurez l'occasion, je l'espère, monsieur le ministre, comme M. le rapporteur général, de vous exprimer dans l'opposition, et j'espère que nous aurons la possibilité de corriger ce que vous avez fait, notamment de réduire très sensiblement les inégalités que vous aggravez depuis un peu plus de quatre ans.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bouvard.

**M. Michel Bouvard.** Je comprends bien que, pour apporter de l'eau au moulin de l'opposition, Didier Migaud veuille en faire une lecture politique, mais c'est d'abord un problème technique.

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas seulement un problème technique !

**M. Guy Geoffroy.** Il est technique mais il peut devenir politique !

**M. Michel Bouvard.** Comme l'a expliqué le rapporteur général du budget, nous souhaitons vérifier l'impact de la loi présentée à l'initiative du Premier ministre et du ministre en charge des affaires sociales créant le CESU, que nous avons soutenue et votée, avant de prendre d'autres dispositions. Il s'agit, dans un premier temps, d'instituer un crédit d'impôt en faveur de familles, par définition non imposables, qui ont besoin d'un accompagnement pour la garde de leurs enfants ou une aide aux devoirs. Ce sont des familles à revenus modestes, souvent monoparentales, et c'est bien l'une de nos priorités en matière de politique familiale.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, bien que cette mesure soit arrivée tardivement, nous en avons soutenu l'esprit et la globalité. Nous souhaitons connaître l'impact du CESU avant d'envisager un éventuel élargissement, parce que nous savons très bien qu'on ne revient jamais sur des dispositions pour en restreindre le champ d'application. Sinon, cela pose une vraie difficulté.

Ainsi que je l'ai indiqué dans la discussion générale, il me paraît donc préférable que l'on s'en tienne au texte tel qu'il a été approuvé à l'unanimité par la CMP. Ce n'est pas un problème politique entre la majorité et le Gouvernement, entre telle partie de la majorité et telle autre. La majorité est plurielle, diverse, et il y a des parlementaires de sensibilités différentes, mais, en l'occurrence, nous voulons que le Parlement puisse faire son travail, c'est-à-dire disposer d'une évaluation avant d'aller au-delà.

C'est pourquoi, en ce qui me concerne, et je pense qu'il en est de même pour mes collègues, je ne pourrai pas approuver cet amendement. C'est un problème technique ; il ne faut pas en faire une affaire politique. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, pour défendre l'amendement n° 3.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** La taxe qui finance le développement et la recherche dans le secteur agricole repose sur le chiffre d'affaires des exploitations.

Pour éviter une hausse inconsidérée du montant de cette taxe, le législateur a institué un plafonnement à hauteur de 20 % supplémentaires par rapport au montant de la taxe ANDA acquittée en 2002.

Ce plafonnement a été reconduit chaque année, d'une part parce qu'il constitue un garde-fou pour ces exploitants, d'autre part parce que les recettes globales résultant de la taxe ont largement atteint les objectifs prévisionnels.

Il est demandé que ce plafond soit maintenu en 2007 pour ne pas alourdir les charges pesant sur les exploitants.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3. (*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** Je ne suis saisi d'aucune demande d'explication de vote.

#### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire, modifié par les amendements adoptés.

(*L'ensemble du projet de loi est adopté.*)

7

#### SUSPENSION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

**M. le président.** Je vous rappelle que l'Assemblée a décidé, en application de l'article 28, alinéa 2, de la Constitution, de suspendre ses travaux pour les deux semaines à venir.

Mes chers collègues, à la veille de la trêve des confiseurs, je vous souhaite un repos, d'autant plus salutaire que 2007 sera une année politiquement chargée. Bonnes fêtes de Noël et à l'année prochaine.

8

#### ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

**M. le président.** Mardi 9 janvier 2007, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat.

À quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, réformant la protection de l'enfance, n° 3184 :

Rapport, n° 3256, de Mme Valérie Pécresse, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

À vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN-PIERRE CARTON*



## ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>	
03	Compte rendu..... 1 an	149,60
33	Questions..... 1 an	87,00
83	Table compte rendu.....	22,80
93	Table questions.....	22,60
	<b>DÉBATS DU SÉNAT :</b>	
05	Compte rendu..... 1 an	125,00
35	Questions..... 1 an	65,30
85	Table compte rendu.....	18,00
95	Table questions.....	11,50
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>	
07	Série ordinaire ..... 1 an	703,30
27	Série budgétaire..... 1 an	84,30
	<b>DOCUMENTS DU SÉNAT :</b>	
09	Un an.....	602,70

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande**

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(\*) Arrêté du 30 décembre 2005 publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2005

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
 STANDARD : 01-40-58-75-00 – RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : 01-40-58-79-79 – TÉLÉCOPIE ABONNEMENT : 01-40-58-77-57

**Prix du numéro : 1,50 €**  
*(Fascicules compte rendu et amendements.)*